

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2747-2019-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET RÉSUMÉ**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2747-2019-1

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 552-2019, à sa séance du 16 décembre 2019, le projet de règlement 2747-2019-1 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les affectations et le PPU dans le secteur des rues Saint-Patrice Ouest et des Pins.

RÉSUMÉ

En résumé, ce règlement vise à :

Article	Objet
1	Ajouter, dans les usages autorisés dans l'unité d'aménagement no. 1 du PPU, située au centre-ville, dans le secteur de la rue Saint-Patrice Ouest, la vente au détail spécialisée de faible superficie et les activités culturelles ou sociales.
2	Remplacer, sur le plan des grandes affectations, l'aire publique institutionnelle par une aire commerciale à caractère local dans le secteur des rues Saint-Patrice Ouest et des Pins, tel que montré à l'annexe I du règlement.

CONSULTATION

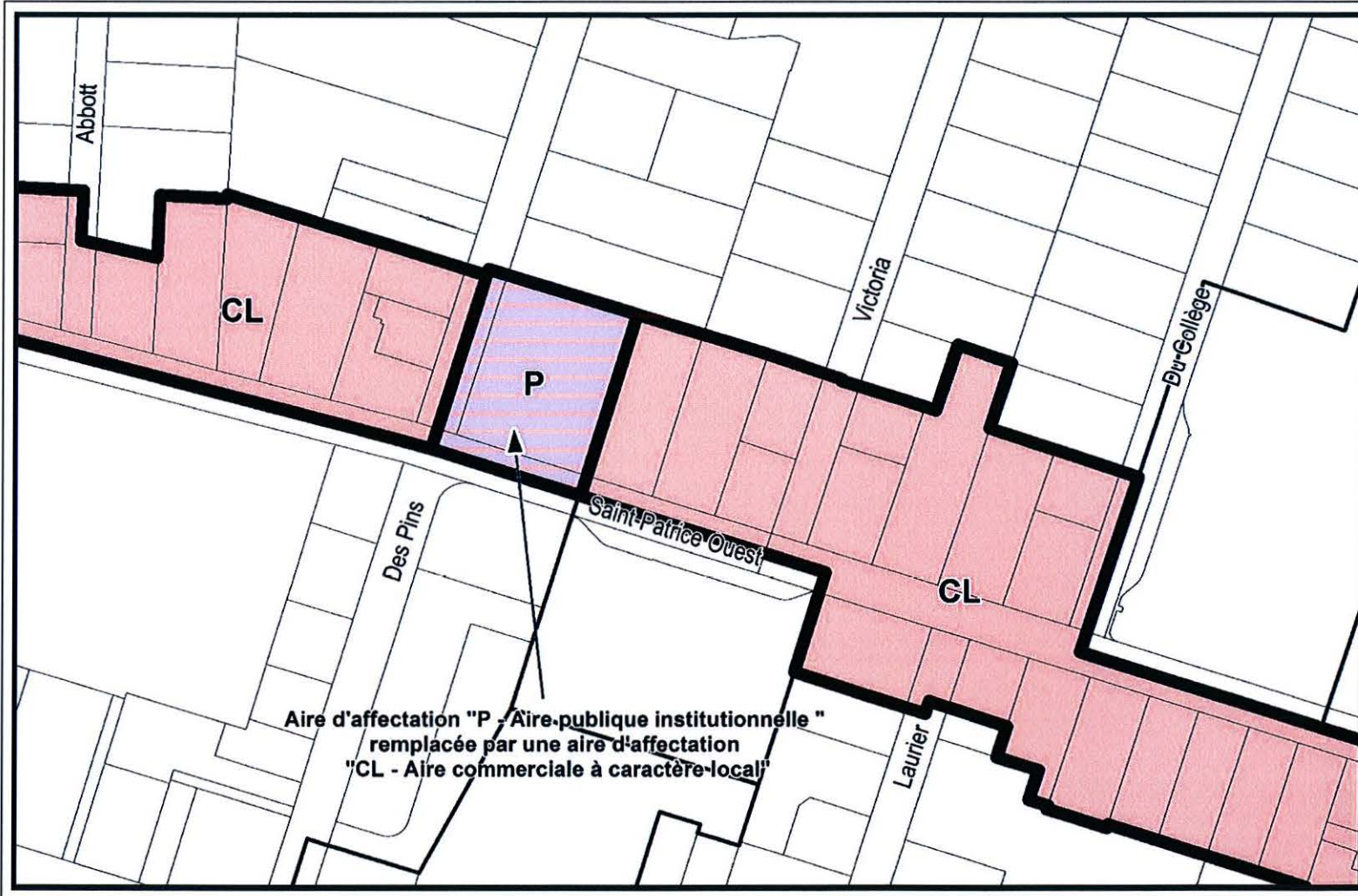
Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.


Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 18 décembre 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier
Greffière adjointe



 Aire visée

VILLE DE MAGOG
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE

PLAN D'URBANISME
Annexe I - Règlement no. _____

10 0 10 20 30 mètres

Préparé par : Lysanne Hébert Date : 2019-05-01
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme

Approuvé par : Mélissa Charbonneau
Coordonnatrice,
Division urbanisme

Nom fichier :	Plan no. :	Séquence :
---------------	------------	------------

